Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities
Identifiant d'entité juridique: 549300OKY4JTQC0B2J87

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☒ Oui

● ○ ☐ Non

☒ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental :** 60%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** 36%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

En décembre 2022, ABN AMRO Funds Liontrust European Sustainable Equities (le « Compartiment ») a atteint son objectif durable. Le Compartiment est aligné sur son objectif environnemental qui consiste à investir dans des sociétés qui soutiennent l'objectif « zéro émission nette » de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Compartiment est sur la bonne voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions absolues de 50 % entre 2020 et 2030, de 50 % supplémentaires entre 2030 et 2040 et de 50 % supplémentaires d'ici 2050.
En outre, dans le cadre de son objectif d'investissement durable sur le plan social, le Compartiment a investi, en décembre 2022, dans des sociétés contribuant positivement aux solutions sociales.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Selon la méthodologie et les données de la Société de gestion, tous les investissements, à l'exception des sociétés Topicus, Nagarro, Befesa et Abcam, répondaient à un ou plusieurs critères d'éligibilité susvisés.
(a) Topicus n'est pas couverte par l'ISS et ne répond donc pas aux critères d'éligibilité ci-dessus. Ceci étant précisé, le Gestionnaire d'investissement externe a utilisé sa matrice de durabilité exclusive pour élaborer la carte des ODD de la société. Topicus développe, gère et acquiert des activités logicielles pour marchés verticaux, principalement situées au Benelux et dans toute l'Europe. Les logiciels destinés aux marchés verticaux (VMS) visent à répondre aux besoins spécifiques d'une entreprise donnée au sein d'un marché vertical (p. ex., l'éducation ou les soins de santé primaires). Spécialisée dans les logiciels destinés aux marchés verticaux du secteur public, Topicus développe des logiciels personnalisés pour faciliter et optimiser le travail des enseignants, des professionnels de la santé et des fonctionnaires, réduisant ainsi les erreurs, les doublons et les tensions en général. Selon le Gestionnaire

d'investissement externe, Topicus est alignée de manière positive sur l'objectif 9.5 des objectifs de développement durable des Nations unies qui vise à améliorer la recherche scientifique.
(b) Le Gestionnaire d'investissement externe s'est engagé auprès de Nagarro et Befesa sur les questions environnementales. Les programmeurs de Nagarro aident les entreprises de tous les secteurs à moderniser et à numériser leurs opérations : (i) pour améliorer l'efficacité, (ii) améliorer l'expérience client, (iii) promouvoir la résilience et (iv) assurer la sécurité numérique. Cela contribue à améliorer leur chiffres d'affaires et leur bénéfice net. Les ingénieurs informatiques spécialisés de Nagarro peuvent prendre en charge des projets spécifiques pour permettre à leurs clients de se concentrer sur leurs compétences de base en évitant des coûts fixes supplémentaires, ce qui accroît leur agilité et leur réactivité. Le Gestionnaire d'investissement externe a encouragé les sociétés à se fixer un objectif de respect de l'Accord de Paris sur le climat. Befesa est active dans la collecte et le traitement de résidus métalliques dangereux et les recycle pour former des métaux destinés à la revente. Elle se spécialise dans la transformation et le recyclage du métal et n'est pas exposée au minerai primaire dans le traitement des métaux. Son activité contribue à réduire les impacts négatifs, à traiter les déchets dangereux issus de la transformation des métaux et à les recycler. Le Gestionnaire d'investissement externe a contacté Befesa pour organiser une conférence téléphonique sur les indicateurs d'impact. Le Gestionnaire d'investissement externe prévoit de rencontrer les représentants de l'entreprise pour discuter de ses émissions de carbone et des avantages (en termes de réduction des émissions de CO_2) liés au recyclage des déchets du zinc.
(c) Le Gestionnaire d'investissement externe s'est engagé auprès d'Abcam sur la communication d'informations concernant les indicateurs d'impact. Abcam est une société mondiale spécialisée dans les sciences de la vie, qui se concentre sur l'identification, le développement et la distribution de réactifs et d'outils de haute qualité pour ses clients. Ses clients sont des chercheurs universitaires et commerciaux qui étudient les voies biologiques, ce qui est essentiel pour comprendre les maladies et l'amélioration des diagnostics, ainsi que pour la découverte de nouveaux médicaments. Grâce à sa vaste gamme de produits de haute qualité et à son excellent service clientèle, l'entreprise cherche à s'imposer comme partenaire numéro un des chercheurs. La qualité des réactifs fournis doit permettre une recherche de qualité et donc la bonne progression des avancées scientifiques.

INDICATEURS D'ENTREPRISE	**Portefeuille**	**Indice de référence**
L'entreprise a une cible de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. % des actifs *Taux de couverture.*	**74,4%** *95,8%*	Non applicable *Non applicable*
L'entreprise est alignée avec les Scénarios de Dévelopement Durable (SDD) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) pour la période sous revue (jusqu'en 2050) % des actifs *Taux de couverture.*	**80,1%** *95,8%*	Non applicable *Non applicable*
L'entreprise a un score agrégé ODD Social positif en référence aux Objectifs de Développement Durable. % des actifs *Taux de couverture.*	**45,5%** *90,8%*	Non applicable *Non applicable*
L'entreprise a un score agrégé ODD Environnemental positif en référence aux Objectifs de Développement Durable. % des actifs *Taux de couverture.*	Non applicable *Non applicable*	Non applicable *Non applicable*
L'entreprise a un score agrégé ODD Total positif en référence aux Objectifs de Développement Durable. % des actifs *Taux de couverture.*	Non applicable *Non applicable*	Non applicable *Non applicable*

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

  Non disponible

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?***

  - ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

    Le Compartiment tient compte des incidences négatives de ses investissements sur la société et l'environnement par le biais d'une combinaison de décisions de gestion de portefeuille, d'engagement et d'exclusion des émetteurs associés à une conduite ou des activités controversées.
    En ce qui concerne le Tableau 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, le Compartiment prend en compte les principales incidences négatives (PAI) 1 à 9 et 11 à 13 dans les décisions de gestion de portefeuille et les activités d'engagement. Les PAI 10 et 14 sont prises en compte conformément à la liste d'exclusion du Compartiment. Au titre du Tableau 2, le Compartiment tient compte de la PAI 4 dans les décisions de gestion de portefeuille et les activités d'engagement. Au titre du Tableau 3, le Compartiment tient compte de la PAI 15 dans le cadre des exclusions par le biais de sa politique de bonne gouvernance.

  - ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:***
    Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits énoncés dans les 8 conventions « fondamentales » visées par la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (couvrant les sujets considérés comme des principes et droits fondamentaux au travail, par exemple la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation) et à la Charte internationale des droits de l'homme. Le Compartiment exclut les sociétés non alignées. Ces sociétés sont inscrites sur la liste noire du Compartiment.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le Compartiment tient compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité indiqués dans le tableau. La note pour chaque PAI est cumulée au niveau du portefeuille et comparée à l'indice de référence global du Compartiment. Les PAI dont la couverture de données est inférieure à 67 % sont considérées comme non pertinentes.

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI) - Environnement

TABLEAU 1		Portefeuille	Indice de référence
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) En tCO_2e par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Niveau 1+2+3**	**10 753,7**	**106 092,7**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*
	Niveau 1	**1 412,6**	**9 882,8**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*
	Niveau 2	**447,6**	**1 726,3**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*
	Niveau 3	**8 893,5**	**94 483,5**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*
2. Empreinte Carbone En tCO_2e par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Niveau 1+2+3**	**75,4**	**743,7**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*
3. Intensité Carbone des entreprises investies En tCO_2e par million d'euros de revenus. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Niveau 1+2+3**	**413,2**	**1 307,1**
	Taux de couverture.	*97,9%*	*100,0%*
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles**	**0,0%**	**12,6%**
	Taux de couverture.	*100,0%*	*100,0%*
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Utilisation d'énergie Charbon/ Nucléaire/ Sources d'énergie non identifiées**	**54,3%**	**48,8%**
	Taux de couverture.	*32,6%*	*32,0%*
	Part de consommation d'énergie non renouvelable	**79,8%**	**76,1%**
	Taux de couverture.	*45,8%*	*69,0%*
	Part de production d'énergie non renouvelable	**0,0%**	**3,9%**
	Taux de couverture.	*96,4%*	*92,2%*
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique En GWh par million d'euros de revenus. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Secteur à fort impact [voir les détails ci-dessous (1)]**		
	Taux de couverture.	*34,1%*	*46,2%*
7. Biodiversité : Part des investissements effectué dans des entreprises ayant des sites/ établissements situés dans, ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces entreprises ont une incidence négative sur ces zones. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Part des entreprises ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	**0,0%**	**0,1%**
	Taux de couverture.	*100,0%*	*100,0%*

8. Eau :/strong> Tonnes de rejets dans l'eau provenant des entreprises investies, par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash, en moyenne pondérée. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Rejets dans l'eau**	**7,1**	**15,0**
	Taux de couverture.	*7,1%*	*17,3%*
9. Déchets : Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les entreprises investies, par million d'euros de valeur d'entreprise incluant le cash, en moyenne pondérée. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	**0,3**	**166,1**
	Taux de couverture.	*19,0%*	*21,2%*

TABLEAU 2		**Portefeuille**	**Indice de référence**
4. Investissement dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiatives pour réduires leurs émissions de carbone. % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Entreprises n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone**	**51,8%**	**29,9%**
	Taux de couverture.	*94,7%*	*99,7%*

(1) Intensité de consommation énergétique par secteur à fort impact climatique

Description du PAI 6 du tableau 1	**Secteur**	**Portefeuille**	**Indice de référence**
6. Consommation d'énergie (i) en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises investies (ii) par secteur à fort impact climatique, tel que listé dans les sections A à H et section L de l'annexe I de la Réglementation (EC) 1893/2006 du Parlement et du Conseil Européen.	Agriculture et forêts	Non disponible	16,9
	Mines et carrières	Non disponible	1,9
	Industrie manufacturière	34,9	48,3
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de d'air conditionné	Non disponible	3,0
	Production et distribution d'eau	0,1	2,4
	Construction	Non disponible	23,6
	Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	Non disponible	27,7
	Transport et entreposage	2,3	1,8
	Activités immobilières	Non disponible	Non disponible
	No data	30,4%	36,3%

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI) - Social

TABLEAU 1		**Portefeuille**	**Indice de référence**
10. Principes directeurs du Pacte Mondial des Nations Unies et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour les entreprises multinationales	**Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (EMN)**	**0,0%**	**0,0%**
	Taux de couverture.	*98,0%*	*99,9%*
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité.	**Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant**	**30,5%**	**81,5%**

% des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**de contrôler le respect principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des EMN** *Taux de couverture.*	*6,5%*	*17,2%*
12. Ecarts de rémunération entre hommes et femmes % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des entreprises investies** *Taux de couverture.*	**19,6%** *11,8%*	**14,8%** *5,9%*
13. Mixité au sein des organes de gouvernance. Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des entreprises investies, en pourcentage du nombre total de membres.	**Mixité femmes/hommes au sein des organes de gouvernance** *Taux de couverture.*	**39,8%** *94,1%*	**38,9%** *99,5%*
14. Armes controversées % des actifs. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance.	**Part dans des entreprises qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques)** *Taux de couverture.*	**0,0%** *98,0%*	**0,0%** *99,9%*

TABLEAU 3		**Portefeuille**	**Indice de référence**
15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	**Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption** *Taux de couverture.*	**0,0%** *94,3%*	**0,0%** *99,7%*

Remarque : la Société de gestion a examiné l'Annexe 1 au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission et a cartographié les indicateurs des principales incidences négatives en fonction des points de données pertinents transmis par ses fournisseurs de données extrafinancières.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus **grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: to

Investissements les plus importants	**Secteur**	**% d'actifs**	**Pays**
NAGARRO N	Technologies de l'information	3,7%	Allemagne
SARTORIUS STEDIM BIOTECH SA	Santé	3,5%	France
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	3,5%	Pays-Bas
3I GROUP PLC	Finance	3,4%	Royaume-Uni
ALCON AG	Santé	3,3%	Suisse
HALEON PLC	Consommation non cyclique	3,0%	Etats-Unis
QIAGEN NV	Santé	3,0%	Etats-Unis
COMPASS GROUP PLC	Consommation discrétionnaire	2,9%	Royaume-Uni
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP PLC	Finance	2,9%	Royaume-Uni
SVENSKA HANDELSBANKEN-A SHS	Finance	2,9%	Suede
ADMIRAL GROUP PLC	Finance	2,8%	Royaume-Uni
UNILEVER PLC	Consommation non cyclique	2,8%	Royaume-Uni
TRYG	Finance	2,8%	Danemark
INTERTEK GROUP PLC	Industrie	2,7%	Royaume-Uni
ROCHE HOLDING PAR AG	Santé	2,7%	Etats-Unis

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ***Quelle était l'allocation des actifs?***

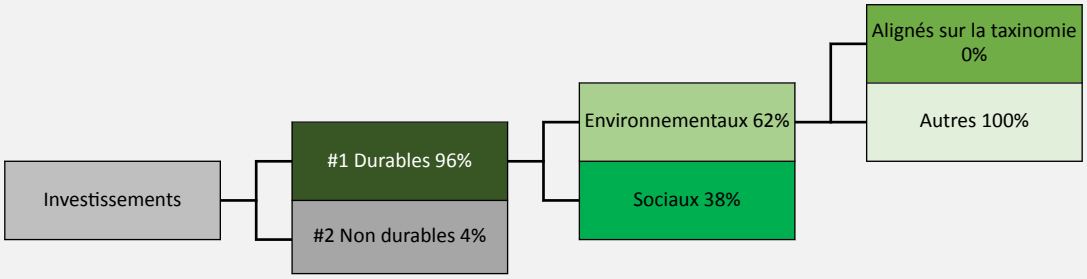

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?***
  Source sectorielle : GICS ou interne

Secteur	% d'actifs
Emetteur supranational	0,0%
Obligations d'Etat	0,0%
Local	0,0%
Energie	0,0%
Matériaux	4,2%
Industrie	9,8%
Consommation discrétionnaire	10,4%
Consommation non cyclique	5,9%
Santé	18,8%
Finance	23,6%
Technologies de l'information	20,0%
Services de communication	3,7%
Services publics	0,0%
Immobilier	0,0%
Fonds externes, alignés	0,0%
Autres	3,7%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?**

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***

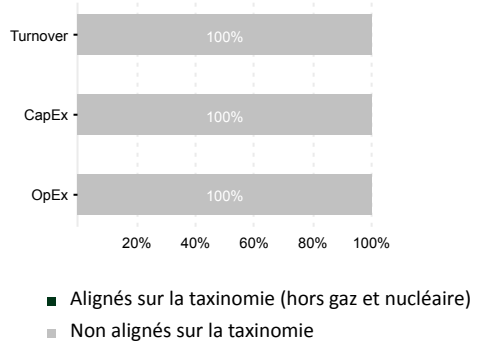

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

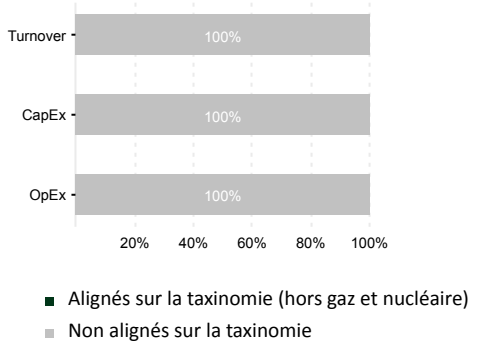

Ce graphique représente 0 des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

Non applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

60 %. Le Compartiment s'engage à réaliser une part minimale de 25 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Ainsi, le Compartiment dépasse son objectif.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

36 %. Le Compartiment s'engage à réaliser une part minimale de 25 % d'investissements durables ayant un objectif social. Ainsi, le Compartiment dépasse son objectif.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le terme « #2 Non durables » inclut les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement ou de couverture comme technique de gestion efficace de portefeuille. La proportion et l'utilisation d'investissements considérés comme non durables n'affectent pas la réalisation de l'objectif d'investissement durable, car ces investissements n'ont pas d'incidence sur cet objectif. En outre, il n'est appliqué de mesures de garanties environnementales ou sociales minimales qu'aux investissements sous-jacents, le cas échéant. La nature de ces actifs ne compromet pas les objectifs durables poursuivis par le Compartiment. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus de ce Compartiment.

Instrument Type	% d'actifs
Fonds, non alignés	0,0%
Dérivés	0,0%
Liquidités	3,7%

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

L'objectif du Compartiment consiste à investir dans des sociétés (i) exposées à des thèmes d'investissement durable positifs, (ii) ne causant aucun préjudice important et (iii) conformes à l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050.
Les sociétés bénéficiaire des investissements peuvent démontrer leur conformité à ces critères en s'engageant à respecter un objectif basé sur la science (SBTi). Cependant, s'aligner sur l'Accord de Paris implique également de réduire considérablement les émissions de carbone. Le Gestionnaire d'investissement externe continue de collaborer avec les sociétés du Compartiment pour s'assurer qu'elles disposent d'une stratégie de décarbonation crédible, basée sur la science.
Environ un tiers des sociétés du Compartiment s'est déjà engagé à respecter un SBTi et la majorité d'entre elles sont en train de prendre des engagements formels à cet égard. En outre, les émissions directes et indirectes des sociétés bénéficiaires des investissements demeurent très nettement inférieures à celles du marché, ce qui place le Compartiment en très bonne position pour faire face au resserrement inévitable des réglementations mondiales en matière de réduction des émissions de carbone, ainsi qu'à la hausse des coûts du carbone.
Le Gestionnaire d'investissement externe continue de rechercher des sociétés qui apportent des solutions au changement climatique et à d'autres défis liés au développement durable, tout en excluant les entreprises dont les externalités envers la société et l'environnement sont importantes. En outre, toutes les sociétés bénéficiaires des investissements du Compartiment sont examinées au moins une fois par an pour s'assurer que la thèse d'investissement (y compris l'aspect lié à investissement durable) reste valide.
Plus précisément, le Gestionnaire d'investissement externe s'est engagé auprès de 42 sociétés, soulevant 116 questions ESG et formulant 29 demandes de changement au cours de la période considérée. Outre l'engagement continu sur des questions pertinentes et spécifiques relatives aux

sociétés, le Gestionnaire d'investissement externe s'est concentré sur : (i) l'amélioration des informations sur les aspects sociaux des sociétés bénéficiaires des investissements, en particulier en ce qui concerne le personnel et les fournisseurs. Le Gestionnaire d'investissement externe a demandé aux entreprises de divulguer des données supplémentaires conformément à la Workplace Disclosure Initiative (WDI). Le Gestionnaire d'investissement externe a récolté les fruits de ses nombreuses années d'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements qui ont divulgué ces informations supplémentaires ; (ii) la poursuite de l'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements concernant la crise climatique, en les incitant à adopter une stratégie crédible pour réduire de moitié les émissions à chaque décennie afin de rester en phase avec les données scientifiques. Des discussions approfondies ont eu lieu avec les entreprises, dont la majorité avait déjà pris l'initiative de réfléchir et d'agir pour réduire leurs émissions et conserver leur pertinence et leur compétitivité dans un monde à très faibles émissions de carbone.
En conclusion, le Gestionnaire d'investissement externe estime que le Compartiment est bien aligné sur ses objectifs économiques et durables.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?**

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

Nota bene : Les données environnementales proviennent d'ISS, les données sociales proviennent de Sustainalytics. Les calculs sont réalisé par ABN AMRO Investment Solutions sur la base des positions au 30/12/2022.
Source des données

ISS ESG MORNINGSTAR | SUSTAINALYTICS